



**CHAMPIONNAT  
DEPARTEMENTAL  
CYCLOSPORT  
LEME - 31 Mai 2015**

---

Course organisée par : L'ASSOCIATION SPORTIVE DE LEME

**Mot du Président du Comité Départemental UFOLEP 64,  
Jean-Jacques TECHENE**

Le championnat départemental de cyclisme UFOLEP 64 est le rendez-vous annuel des cycloportifs du département des Pyrénées-Atlantiques. Cette épreuve désigne celui ou celle qui, par catégorie d'âge, aura l'honneur de porter pendant un an le maillot de champion départemental UFOLEP. Mais par delà cet aspect purement compétitif, chacun doit donc se dire qu'en participant à une telle épreuve, c'est d'abord un certain idéal du sport cycliste, fait de pur désintéressement et de convivialité, que l'on doit préserver et faire vivre. Et c'est à ce titre que chacun doit se sentir concerné par ce championnat, pour la défense et la promotion des valeurs sportives que nous portons.

Je tiens à remercier vivement l'association Sportive de LEME d'avoir accepté d'organiser ce championnat 2015 sur ce superbe circuit.

Je sais que l'organisation sera irréprochable et j'invite donc chaque cycloportif du Comité UFOLEP 64 à participer à cette fête annuelle du Vélo !

**Mot du Président de l'Association Sportive de LEME,  
Didier CAPET**

Si OGEU-CYCLOSPORT, brillant organisateur des championnats départementaux 2014 était le plus vieux club UFOLEP de notre département, l'ASSOCIATION SPORTIVE DE LEME est sûrement l'un des plus jeunes puisque créé cette année, la succession est donc difficile mais nous allons relever le défi et offrir aux cycloportifs des Pyrénées-Atlantiques un Championnat digne de ce nom. C'est avec plaisir que nous vous recevrons sur un nouveau circuit sans difficulté majeure et abordable par tous, tracé sur la commune de LEME.

Votre présence à nos côtés en ce jour important pour notre fédération, assurera le succès de cette journée, l'enthousiasme sera j'en suis sûr au rendez-vous.

C'est la fête du vélo pour plus de 200 coureurs qui visiteront notre village du Nord Béarn.

Au titre de président de notre association je remercie le CD UFOLEP 64, la commission technique départementale Cycloport, M Venant, maire de LEME et le comité des fêtes de la commune pour leur confiance, leur soutien et leur adhésion à notre projet.

Et merci à vous tous, licenciés et bénévoles pour votre aide précieuse et vive le vélo

## PROGRAMME

Retrait des dossards à partir de 12h30

Horaire des départs et nombres de tours :

13h30 : Masculins 40-49 ans (14 tours)  
Féminines (12 tours)  
Jeunes 15-16 ans (10 tours)  
Jeunes 13-14 ans (6 tours)

16h00 : Masculins 20-29 ans (14 tours)  
Masculins 17-19 ans (9 tours)

13h35 Masculins 50-59 ans (12 tours)  
Masculins 60 ans et + (12 tours)

16h05 : Masculins 30-39 ans (14 tours)

## PARCOURS



**Distance** : 5.5 Km

## ENGAGEMENTS

Seuls seront autorisés à prendre le départ, les coureurs en possession de leur licence ET de leur carton Cycloport.  
Aucun droit d'inscription ne sera demandé lors du retrait des dossards, dans la mesure où l'engagement au Championnat Départemental Cycloport est compris lors de l'achat du carton.

**Aucun carton Cycloport ne sera délivré le jour de la compétition.**

## RENSEIGNEMENTS

UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques  
17 rue de Boyrie – 64000 Pau

Tel : 05 59 72 91 97 / Fax : 05 59 72 91 97 / mail : [ufolep64@ufolep-aquitaine.org](mailto:ufolep64@ufolep-aquitaine.org)  
[www.ufolep64.com](http://www.ufolep64.com)

# REGLEMENT

Le championnat est organisé par l'association Ogeu CS sous le contrôle du Comité Départemental UFOLEP 64, de la Commission Technique Départementale Cycloport. Les règlements généraux de l'UFOLEP et le règlement national afférent au cycloport seront appliqués.

## Participation à l'épreuve

---

Le Championnat Départemental UFOLEP 64 de cycloport est ouvert uniquement aux licenciés UFOLEP.

Seuls les licenciés de l'UFOLEP 64 pourront être titrés.

Chaque concurrent devra lui-même retirer son dossard en présentant sa licence en cours et sa carte de catégorie. La licence et la carte cycloportive devront être homologuées au moins huit jours avant le jour du Championnat Départemental UFOLEP.

En aucun cas il ne sera remis un dossard à un concurrent qui serait dans l'impossibilité de fournir sa licence et sa carte de catégorie. Chaque association peut engager autant de concurrents qu'elle le souhaite.

Cette épreuve est qualificative pour le Championnat National UFOLEP selon le règlement en vigueur.

## Tenue

---

Tous les concurrents d'une même association devront porter un maillot sur lequel figurera le logo UFOLEP (le logo UFOLEP est recommandé mais non obligatoire pour les clubs à double affiliation).

**Le port du casque, sanglé, à coque rigide homologué par l'UCI sera obligatoire pendant toute la durée de l'échauffement et de l'épreuve.**

## Matériel

---

Le matériel devra être conforme à la section C-11 du règlement national UFOLEP. Les commissaires pourront refuser le départ aux concurrents dont le vélo n'est pas conforme ou dont les boyaux ne sont pas collés correctement.

## Sécurité

---

Tous les carrefours seront signalés et sécurisés, mais le parcours restera ouvert à la circulation dans les deux sens. Les concurrents devront impérativement rouler sur la partie droite de la chaussée. Aucun carrefour ne pourra être coupé. **Les concurrents devront à tout moment respecter le code de la route.**

## Récompenses

---

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie.

Les titres et maillots seront délivrés, conformément au règlement national, en fonction du nombre de partants par catégorie. ATTENTION ! Dans les toutes catégories Adultes Masculins, Adultes Féminines et Jeunes Masculins, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 8 partant(e)s. Pour les Jeunes Féminines (16 ans et moins), le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 5 partantes.

Pour recevoir les récompenses, les concurrents devront se présenter dans leur tenue du club.

## Contrôle médical

---

Des contrôles pourront être effectués conformément à la réglementation en vigueur. Il appartient à chaque concurrent de s'assurer, dès son arrivée, si il doit ou non se rendre au contrôle médical.

## Réclamations et sanctions

---

Le directeur de course et les commissaires seront seuls juges concernant le classement.

Les réclamations éventuelles pourront être déposées :

– **oralement dans les 15 minutes** suivant l'affichage des résultats par un représentant du club auprès de la direction de course.

– **dans un délai de 48 heures** après la proclamation des résultats : par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à :

**UFOLEP 64, 17 rue de Boyrie 64000 PAU**

Tout concurrent contrevenant aux présentes règles, ou dont la tenue est déloyale ou antisportive, sera déclassé par les commissaires.